



**FONCIÈRE DES RÉGIONS**

**FONCIÈRE DES RÉGIONS  
CRÉE UNE FILIALE DÉDIÉE  
À L'IMMOBILIER D'EXPLOITATION**

Foncière des Régions vient de créer la société Foncière des Murs qui a pour vocation la propriété et la gestion immobilière d'actifs dans lesquels un exploitant exerce une activité rattachée principalement aux secteurs de l'hébergement, des loisirs ou de la santé.

La répartition initiale du capital est la suivante : Foncière des Régions (40 %), groupe Crédit Mutuel CIC (25 %), groupe Crédit Agricole (25 %) par ses filiales d'assurance et le groupe Generali (10 %).

Dans un premier temps, les partenaires se sont engagés à apporter à cette nouvelle structure un niveau de fonds propres de 100 M€. L'ambition des associés est à terme d'accéder à une cotation.

La première opération de Foncière des Murs porte sur l'acquisition auprès du groupe Suren d'un portefeuille de 22 maisons de retraite (1 800 lits) pour une valeur de 85 M€ hors droits dans le cadre de baux fermes de 12 ans. Cet investissement est financé à hauteur de 35 % en fonds propres et 65 % par endettement bancaire.

L'opération sera détaillée le 29 septembre prochain, lors de la présentation des comptes de Foncière des Régions.

**Relations Investisseurs : Jean-Yves Klein - Tél. : 03 87 39 55 00**

Second marché - Code ISIN FR 00000 64578 - [www.fonciere-des-regions.fr](http://www.fonciere-des-regions.fr)